



Cahier des charges
PASSEURS D'IMAGES
EN NOUVELLE-AQUITAINE
APPEL À PROJETS 2025

Coordination régionale
LES YEUX VERTS
pour les départements
de la Corrèze, la Creuse
et la Haute-Vienne



P.3

P.4

P.5

P.6, P.7


P.8

P.9

P.10

P.11

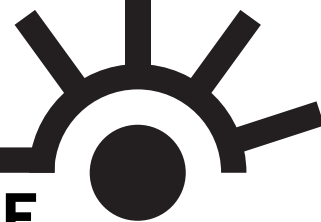
P.12

- 
- > PRÉSENTATION DU DISPOSITIF**
 - > LES PUBLICS ET LES TERRITOIRES**
 - > LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF**
 - > LES COORDINATIONS RÉGIONALES**
 - > QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?**
 - > CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**
 - > MODALITÉS DE CANDIDATURE**
 - > ENGAGEMENTS**
 - > BOÎTE À IDÉES**

 **ce logo indique un lien cliquable**

PASSEURS D'IMAGES

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



Le dispositif «Passeurs d'Images» permet la mise en place, hors temps scolaire, de **projets d'éducation aux images et au cinéma en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés des pratiques et d'une offre cinématographiques et audiovisuelles.**

Il est coordonné au niveau national par l'association L'Archipel des lucioles.

Le dispositif répond à une logique de **parcours d'éducation aux images** et au cinéma, associant 2 actions complémentaires : **le voir et le faire**, la diffusion et la pratique.

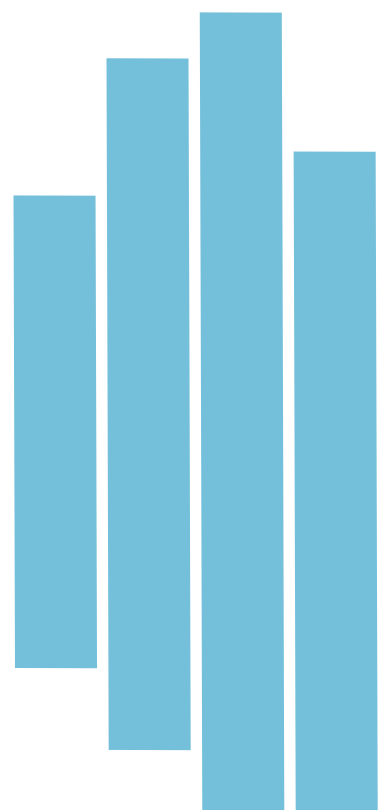
LE VOIR

Découverte du cinéma d'auteur, films et/ou documentaires, principalement en salles de cinéma, mais aussi en plein air, lors des manifestations cinématographiques (festivals), dans les médiathèques, sur le lieu d'accueil de l'atelier...

LE FAIRE

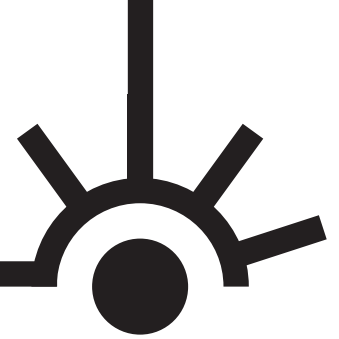
Découverte et apprentissage d'un processus artistique et d'analyse des images, favorisant la production de créations collaboratives et collectives.

Toutes les infos sur le site de



PASSEURS D'IMAGES

PUBLICS & TERRITOIRES



Afin de réduire la fracture culturelle et dans une démarche d'éducation populaire, Passeurs d'Images s'adresse **en priorité aux publics jeunes et jeunes adultes (12-25 ans) ayant des difficultés d'accès à la pratique artistique pour des raisons de fragilisation géographique, sociale, économique, et/ou sanitaire.**

Une attention particulière sera portée aux projets manifestant une volonté de favoriser la mixité homme/femme, mais aussi sociale et intergénérationnelle, ainsi que les projets soulevant des enjeux d'insertion.

SUR QUELS TERRITOIRES ?

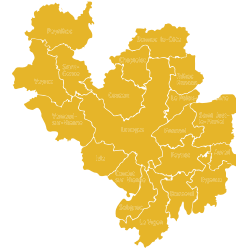
● Quartiers prioritaires relevant de la Politique de la Ville



▶ Bassin de Brive



▶ Grand Guéret



▶ Limoges Métropole

● Zones rurales

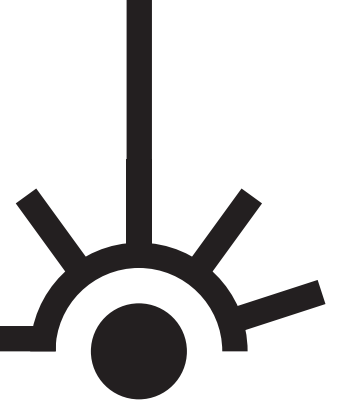
▶ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisation-rurale-zrr>

● En complément, peuvent s'inscrire les projets dont les terrains d'actions sont les hôpitaux, maisons de retraite, foyers, centres d'éducation pour mineurs, accompagnements du handicap, de la dépendance, de l'insertion, de la migration... dans le cadre des protocoles interministériels :

▶ Culture et Justice ▶ Culture et Santé ▶ Été culturel

Le protocole interministériel est disponible sur le site du CNC :





OBJECTIFS DU DISPOSITIF

À l'heure de la multiplication des écrans et des contenus, l'éducation aux images est un enjeu majeur. Le dispositif a notamment pour objectif de développer **l'esprit critique face aux images, d'accompagner l'expression d'une parole citoyenne, de susciter la curiosité et le goût pour le cinéma et d'encourager la créativité.**

Les projets Passeurs d'Images sont portés par des partenaires sociaux et culturels autour d'objectifs communs.

● ÉDUCUER AUX IMAGES

En **proposant une offre différente** de celle relayée habituellement par les médias, privilégiant par exemple, la diffusion de **films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants**. C'est aussi aider le public à appréhender la diversité des formes que prennent les images grâce à des **ateliers de pratique artistique innovants**.

● CONSTRUIRE DES PROJETS ADAPTÉS À UN TERRITOIRE SPÉCIFIQUE

Le choix de Passeurs d'Images est de développer des actions « pour », mais aussi « avec » les publics, **d'être à l'écoute des attentes des participant.es**. Il s'agit de **rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets à la portée de tous et toutes**.

● APPRENDRE EN S'AMUSANT

Prendre du plaisir à s'exprimer et développer sa sensibilité et sa créativité artistique, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir... parce que **la dimension ludique d'un dispositif d'éducation aux images est primordiale !**

● CRÉER DU LIEN SOCIAL

Mieux vivre ensemble, **favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens intergénérationnels, lutter contre les discriminations** de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion...)

● QUALIFIER LES ACTIONS

S'inscrire dans une logique de projets en faisant le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire, en travaillant sur le long terme, en contribuant à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain... pour mieux **impliquer les participant.es et renforcer la cohérence des projets**.

LES COORDINATIONS RÉGIONALES

Dans les régions, le dispositif Passeurs d'Images est déployé sur un territoire par une coordination régionale choisie et reconnue comme un acteur majeur. 21 coordinations animent le dispositif Passeurs d'Images sur tout le territoire (métropole et outre-mer).

En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif est animé par 3 structures.



PÔLE D'ÉDUCATION
AUX IMAGES
EN NOUVELLE-AQUITAINE

● **TERRITOIRE LIMOUSIN**
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
CONTACT : Valérie Mocydlarz

passeursdimages@lesyeuxverts.com – 06 72 96 95 33



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

● **TERRITOIRE AQUITAIN**
Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne,
Pyrénées-Atlantiques

CONTACT : Pauline Lavallée

pauline.lavallee@alca-nouvelle-aquitaine.fr
07 50 54 18 17



● **TERRITOIRE PICTO-CHARENTAIS**
Charente, Charente-Maritime, Vienne
et Deux Sèvres

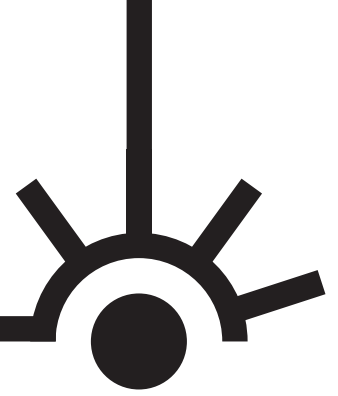
CONTACT : Marine Réchard

educimages@frmjcna.fr - 06 17 07 93 71

Par ailleurs, ces 3 structures constituent aujourd'hui un Pôle régional d'éducation aux images pour la Nouvelle Aquitaine, le pôle Imagi'NA qui organise des journées de formation autour des enjeux de l'éducation aux images, des rencontres régionales et des temps de valorisation des projets, notamment autour des films d'ateliers, réunissant les jeunes et les acteurs professionnels et culturels...

Retrouvez toute l'actualité sur : 



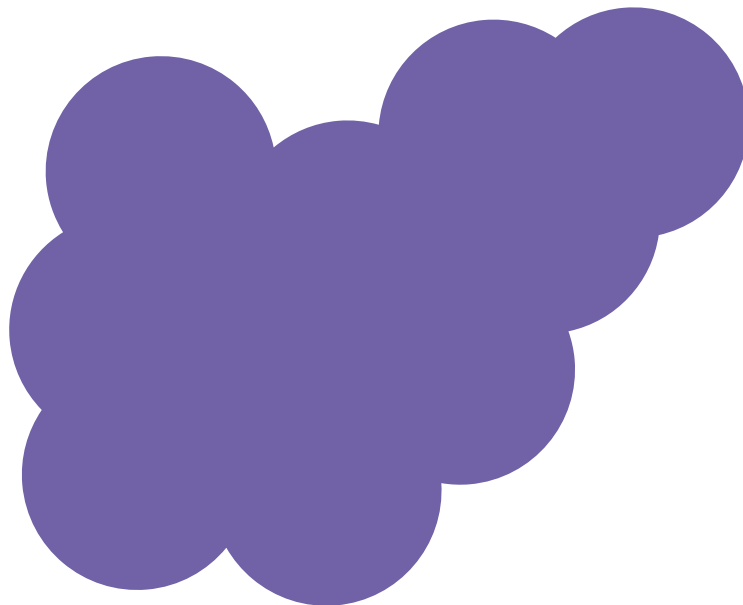


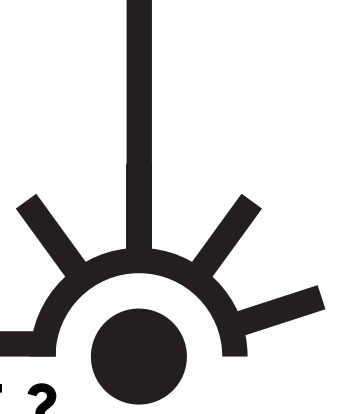
RÔLE DE LA COORDINATION RÉGIONALE

Les projets déposés sont co-construits avec la coordination régionale Les Yeux Verts en lien étroit avec les relais de terrain, issus des champs de la jeunesse, de la culture, du social, afin d'être au plus proche des spécificités des publics et des territoires. Les sites et acteurs de la politique de la ville peuvent s'inscrire dans le projet, de même que les territoires ruraux.

En tant que coordination régionale, LES YEUX VERTS pilote le dispositif sur son territoire et effectue un **travail d'accompagnement des projets, de leur élaboration jusqu'à leur restitution, grâce à son expertise, son réseau et ses ressources.**

- Construction et montage du projet
- Constitution du dossier de candidature
- Élaboration du contenu des actions et du parcours d'éducation aux images
- Mise en relation avec les intervenants professionnels et les partenaires du territoire
- Suivi et la mise en œuvre des actions...





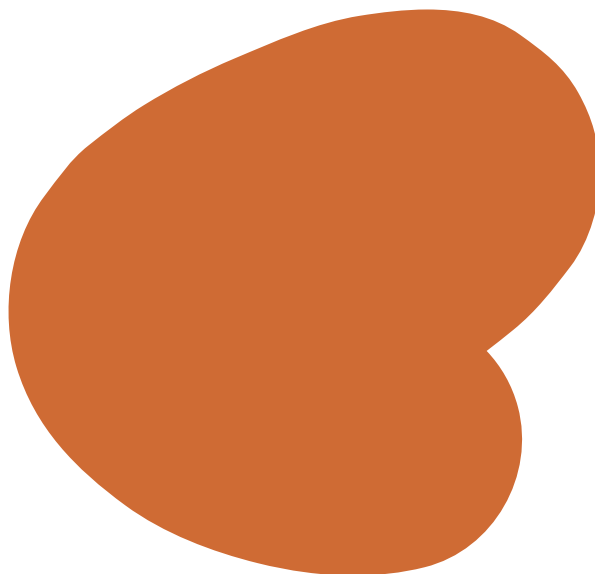
QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

L'appel à projets est **ouvert aux structures publiques ou associatives et à toute commune ou intercommunalité désireuses de proposer aux jeunes de leur territoire des parcours d'éducation aux images.**

Pour favoriser la cohérence et l'ancrage territorial des actions, la coopération et la mutualisation des moyens sont essentielles entre les différents acteurs du projet.

- **Acteurs culturels** : association, salle de cinéma, service culturel, centre culturel, festival ou médiathèque...
- **Structures d'accompagnement des publics** (des champs sociaux et éducatifs) : maison de quartier, structure médico-sociale, centre de loisirs, espace jeunesse, MJC, fédération d'éducation populaire, association d'utilité sociale...
- **Collectivités territoriales.**

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et le projet doit associer des professionnel.les du cinéma et de l'audiovisuel reconnus : artiste, professionnel de l'image, intervenant de l'éducation aux images...





CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets doivent répondre à l'ensemble des objectifs du dispositif exposés dans ce cahier des charges.

La grille de lecture et d'évaluation des projets tient compte des éléments suivants.

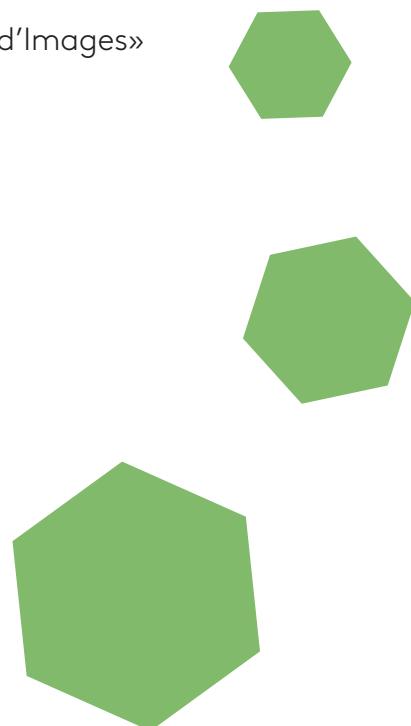
- Qualité du contenu pédagogique et cinématographique des ateliers
- Articulation entre les volets « voir et faire »
- Intervention de professionnel.les et cohérence de l'atelier avec leurs pratiques
- Tissage territorial et partenarial
- Public visé et capacité de mobilisation et de fidélisation
- Temporalité du projet
- Lien avec une structure de diffusion, particulièrement avec la salle de cinéma
- Cohérence du montage financier (cofinancements, apport de la structure...)
- Rémunération des intervenant.es

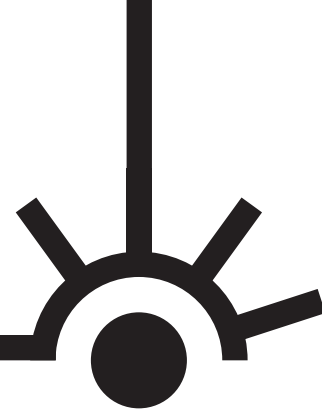
À titre informatif, selon les projets et les temps de préparation, nous conseillons une rémunération des intervenants de l'ordre de 60€TTC/heure.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

est composé de représentant.es de :

- La Direction régionale des affaires culturelles – service Démocratisation et Action territoriale
- La Région Nouvelle-Aquitaine
- L'Archipel des lucioles, coordination nationale du dispositif «Passeurs d'Images»
- La coordination régionale : Les Yeux Verts – ALCA – FRMJCNA





MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les Yeux Verts fonctionne sur le mode d'un appel à projets annuel (session unique). **Il est conseillé de prendre contact avec la coordination régionale en amont du dépôt du dossier**, afin d'accompagner au mieux l'élaboration du projet et la constitution du dossier.

CALENDRIER 2024/25

25 NOV

- Lancement de l'appel à projets

NOV – DÉC – JANV

- Co-construction du projet

31 JANV

- **DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

MARS

- Étude des projets par le comité de pilotage
- Notification des décisions, envoi des conventions de partenariat

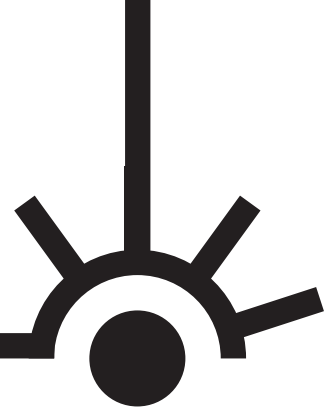
DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DEMANDE

- Ce dossier de candidature complété
- Le budget équilibré du projet
- Les CV et les devis des intervenant.es professionnel.les détaillant le nombre d'heures d'interventions en présence des jeunes
- L'attestation sur l'honneur complétée
- Le budget prévisionnel de votre structure
- Le RIB

Si vous avez bénéficié du dispositif en 2024, merci de transmettre à la coordination régionale : le bilan de votre action et le film ou les créations réalisés dans le cadre de ce projet

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE EXAMINÉ PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE





UNE IMPLICATION MUTUELLE

Si le projet est retenu, le porteur de projet s'engage à ...

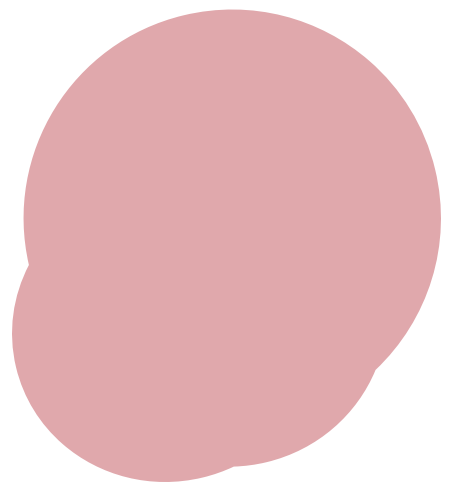
- Informer la coordination des dates d'atelier
- Céder à la coordination régionale gratuitement tous les droits de diffusion à des fins pédagogiques et éducatives, dans un cadre non commercial
- Respecter la charte de communication «Passeurs d'Images» et citer les partenaires qui soutiennent le dispositif dans les communications et les travaux d'atelier
- Utiliser la charte graphique «Passeurs d'Images» lors de la promotion du projet et au générique des films d'ateliers
- Participer, dans la mesure du possible, aux journées de bilan, de formations et de rencontres mises en œuvre par la coordination régionale
- Transmettre à la coordination les productions réalisées lors des ateliers
- Compléter le bilan qualitatif et quantitatif à l'issue des actions sur sollicitation de la coordination régionale

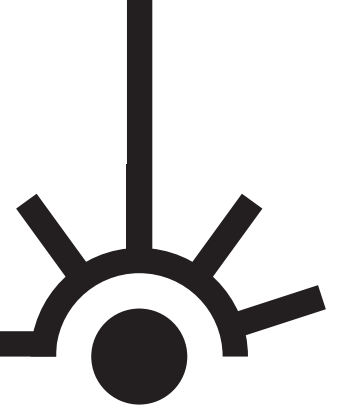
La coordination régionale s'engage à ...

- Accompagner le projet grâce à son expertise dans le domaine de l'image, qu'il s'agisse de la conception du projet ou du choix de l'artiste intervenant
- Mettre en contact les porteurs de projets avec des partenaires privilégiés
- Valoriser l'atelier tout au long de son processus
- Mettre à disposition des ressources et du matériel (selon disponibilité sur le territoire)

À NOTER

En tant que pôle régional d'éducation aux images, Les Yeux Verts dispose de ressources pédagogiques, de corpus de films et de matériel empruntables gratuitement par les structures afin d'accompagner et d'enrichir les projets. N'hésitez pas à nous contacter.





BOÎTE À IDÉES

ATELIERS DE PRATIQUE

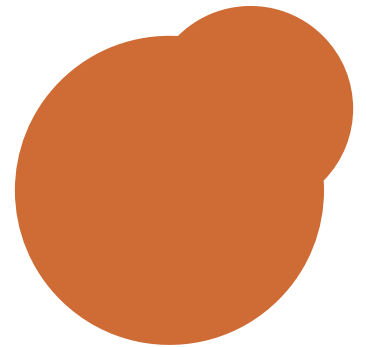
Au cœur de ces ateliers, il y a la rencontre avec des artistes et des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma pour découvrir l'univers du cinéma et, plus largement, des images qui nous entourent.

- Atelier de réalisation
- Initiation aux techniques : montage, son, bruitage, effets spéciaux, cinéma d'animation, podcast...
- Sensibilisation à l'écriture créative et scénaristique
- Découverte des métiers du cinéma
- Montage d'archives...

PROJECTIONS

Le cinéma est un art riche et multiple, qui offre des points de vue singuliers sur le monde. Le dispositif cherche à faire découvrir cette richesse aux publics cibles, prioritairement en salle.

- Séances en plein air
- Atelier de programmation
- Rencontres avec des professionnels
- Parcours en festivals
- Découverte du cinéma en région...



Ressources en ligne

- ▶ **Le Fil des images**, la publication des pôles régionaux d'éducation aux images
- ▶ **Le Kinéscope**, la plateforme pédagogique de l'Agence du court métrage
- ▶ **Comett**, la plateforme des courts métrages et des territoires

Les Kits du Blackmaria/corpus de films et documents pédagogiques :

- ▶ **Kit contre les LGBT-phobies**
- ▶ **Kit Handicaps**



CONTACT DE VOTRE COORDINATION RÉGIONALE

Pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne
Valérie Mocydlarz, responsable de la mission d'éducation aux images

responsable@lesyeuxverts.com

06 72 96 95 33

LES YEUX VERTS, PÔLE D'ÉDUCATION AUX IMAGES EN NOUVELLE-AQUITAINE

31 avenue Jean Jaurès – 19100 BRIVE

05 55 74 20 51

lesyeuxverts.com

**DOSSIER DE CANDIDATURE À ENVOYER
AVANT LE 31/01/2025**

